



Séance du 28 octobre 2021

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-et-un le vingt-huit octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 19 Présents : M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. DAUGAN. GESFEROIS. ROBERT. BORDEAU. PRECHOUX. MOMEUX. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. CRETТАZ. GALLAIS. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Présents : 17

Votants : 19

Absents :

Stéphanie ROBERT, pouvoir donné à Alain GALLAIS

Alain CRETТАZ, pouvoir donné à Bertrand GALLÉE

Marie-Yvonne DAUGAN pouvoir donné à Joëlle MOMEUX

Date de la convocation :

Le 25 octobre 2021

Secrétaire : M. MENIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Le Conseil débute avec la présentation de Monsieur ROUSSEL Sébastien, en formation aux métiers administratifs territoriaux (MAT) et qui effectuera ses deux prochains stages d'application, à compter du 02 novembre 2021, au poste de secrétaire général de la Mairie.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 23/09/2021.

- Délibération n°01-10-2021 : Installation de parafoudres de type 1 et 2 sur l'église.

Suite à l'intervention de maintenance de l'installation campanaire (cloches et carillons) et paratonnerre l'absence de parafoudre a été relevée, alors que les parafoudres sont obligatoires lors de la présence d'un paratonnerre.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de faire installer, par l'entreprise BODET CAMPANAIRE, mandatée pour les opérations de maintenance, les parafoudres obligatoires au disjoncteur général (Type 1) et au coffret cloches (type 2), pour un montant 1331.10€ HT, soit 1597.32€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Maire de faire installer, par l'entreprise BODET CAMPANAIRE, mandatée pour les opérations de maintenance, les parafoudres obligatoires au



disjoncteur général (Type 1) et au coffret cloches (type 2), pour un montant 1331.10€ HT, soit 1597.32€ TTC.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

- Délibération n°02-10-2021 : Sondages dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien hôtel de l'Auberge plouasnaise en logements.

Dans le cadre du projet de réhabilitation des étages de l'ancien hôtel de l'Auberge plouasnaise en logements (3 duplex envisagés), le Conseil municipal par délibération n°10/09/2021 a donné son accord pour faire vérifier la capacité portante et connaître l'état de conservation des planchers bois (environ 330 m² sur 2 niveaux), avant de lancer la programmation de cette opération.

Trois entreprises ont été consultées : KOAD STRUCTURES, BUREAU VERITAS SOLUTION, QSB Rennes, deux ont fourni un devis :

- KOAD STRUCTURES pour un montant de 1200€ HT soit 1440.00€ TTC

- BUREAU VERITAS SOLUTION pour un montant de 2200.00€ HT tarif forfaitaire auquel il convient d'ajouter la somme de 500€ pour une vacation à la demi-journée ou la somme de 900€ pour une vacation d'une journée.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de KOAD STRUCTURES pour un montant de 1200€ HT soit 1440.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de retenir le devis de KOAD STRUCTURES pour un montant de 1200€ HT soit 1440.00€ TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Délibération n°03-10-2021 : Décorations de Noël.

Tout comme l'an dernier, afin de remettre à niveau les éclairages décoratifs de fin d'année Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de décorations de Noël (guirlandes électriques leds) pour la commune suivant le devis de la société DECOLUM pour un montant de 3168.45 € HT soit 3802.14 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition de Monsieur Le Maire concernant l'achat décorations de Noël pour la commune suivant le devis de la société DECOLUM pour un montant de 3168.45 € HT soit 3802.14 € TTC.



- Délibération n°04-10-2021 : Réalisation d'un dispositif d'étanchéité aux eaux pluviales dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération - Travaux de terrassement.

Dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération, suite à des réclamations de Monsieur et Madame DALLET, propriétaires de l'habitation jouxtant le vélodrome et subissant des infiltrations d'eaux pluviales en provenance du vélodrome, le Conseil municipal par délibération n°07/09/2021 a donné son accord pour que la commune prenne à sa charge la réalisation d'un dispositif d'étanchéité aux eaux pluviales avec construction d'un muret, afin de préserver le mur de cette habitation.

Pour la réalisation des travaux de terrassement, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la SARL TD2A pour un montant de 4973.00€ HT soit 5968.20€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de retenir le devis de la SARL TD2A pour un montant de 4973.00€ HT soit 5968.20€ TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Délibération n°05-10-2021 : Réalisation d'un dispositif d'étanchéité aux eaux pluviales dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération - Travaux de maçonnerie.

Dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération, suite à des réclamations de Monsieur et Madame DALLET, propriétaires de l'habitation jouxtant le vélodrome et subissant des infiltrations d'eaux pluviales en provenance du vélodrome, le Conseil municipal par délibération n°07/09/2021 a donné son accord pour que la commune prenne à sa charge la réalisation d'un dispositif d'étanchéité aux eaux pluviales avec construction d'un muret, afin de préserver le mur de cette habitation.

Pour la réalisation des travaux de maçonnerie, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise L2C pour un montant de 7477.00€ HT soit 8972.40€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de retenir le devis de l'entreprise L2C pour un montant de 7477.00€ HT soit 8972.40€ TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



- Délibération n°06-10-2021 : Réalisation d'un forage pour l'évacuation des eaux pluviales du terrain de football, dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération.

Dans le cadre des travaux de rénovation du vélodrome par Dinan Agglomération, Monsieur le Maire propose de faire réaliser un forage passant sous la piste du vélodrome afin de faciliter l'évacuation des eaux du terrain de football.

Compte tenu de la spécificité des travaux Monsieur le Maire propose de retenir le devis de AMOR FORAGE pour un montant de 2330.00€ HT soit 2796.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée à **l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition Monsieur Le Maire de retenir le devis de AMOR FORAGE pour un montant de 2330.00€ HT soit 2796.00€ TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Présentation des orientations de la commission fleurissement suite aux deux dernières réunions. A l'issue de l'exposé le Conseil Municipal valide les orientations proposées par la commission et l'invite à passer à l'étape suivante avec la présentation d'un budget estimatif.

- Analyse des offres de marché NEOTOA (Lotissement des Mares). Les offres concernant les charpentes sont toujours en attentes mais une décision sera prise en novembre, afin que les travaux puissent débuter en début d'année 2022.

- Point de situation réunion « Eaux du bassin rennais ». Cette réunion s'est tenue dans le cadre des travaux programmés sur le barrage et sur l'usine de Rophémel. Sur site, une nouvelle usine de traitement des eaux de 2000m² sera construite et le barrage se verra renforcé par une reprise des bétons. Les travaux devraient durer 8 mois.

- Compte rendu du bon déroulement du 54^{ème} Congrès de l'Association des techniciens Territoriaux de France (ATTF), qui s'est tenu salle Dériole le 19 octobre 2021 avec plus de 180 participants exposants et adhérents à l'ATTF.

- Présentation d'une synthèse du rapport d'activités et de développement durable 2020 de Dinan Agglomération. Le document est consultable sur le site de Dinan Agglomération.

- Des travaux de renouvellement des conduites d'eau potables sont planifiés aux lieux dits le Ville es Cutté, le Saudrais, L'Éclache, Le Hautière et Le Coudrais, entraînant des coupures d'eau à compter du 02 novembre.



- Le « vaccibus » a tenu une permanence vaccination devant la salle Dériole le 26 octobre. Plus de 40 personnes ont été vaccinés pendant le créneau proposé.
- La Sainte Barbe se déroulera, à Plouasne le 20 novembre 2021.

Le prochain Conseil Municipal est fixé à la date du 25 novembre 2021.

La séance est levée à 22h10

